

## CONVENTION D'ACCUEIL D'UN CHERCHEUR INVITE

Entre :

D'une part, l'université François Rabelais de Tours, représentée par son président M. Loïc Vaillant

Et :

D'autre part, M.....

### Préambule :

Dans le cadre du développement de sa politique de recherche à l'international, l'université François Rabelais de Tours souhaite promouvoir l'accueil de chercheurs étrangers au sein de ses unités de recherche.

### Article 1 : objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles M. .... sera accueilli à l'université François Rabelais de Tours.

### Article 2 : Unité de recherche d'accueil

M. .... sera accueilli au sein de l'unité de recherche..... sous la responsabilité de M....., son référent qui s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir à M. .... un accueil de qualité et notamment à lui favoriser l'accès aux locaux, aux ressources bibliographiques et informatiques.

### Article 3 : Dates du séjour

Le séjour de M. .... se déroulera du X au X 201

### Article 4 : activités pendant le séjour

Pendant la durée de son séjour, M..... travaillera sur les thématiques de recherche suivantes.....et s'engage à donner au moins un séminaire d'intérêt général sur son activité. Il pourra également participer à la formation des doctorants de l'université. A l'issue de son séjour, M. .... remettra à son référent un court rapport permettant de décrire et de valoriser son activité pendant son séjour. Ce rapport fera l'objet d'un examen par le conseil scientifique.

### **Article 5 : Frais d'hébergement**

Les frais d'hébergement seront pris en charge par l'université François Rabelais de Tours, sur présentation des justificatifs pour un montant maximum de 700 € par mois. Les frais de repas seront également pris en charge par l'université de manière forfaitaire à raison de 30.50€ maximum par jour.

La prise en charge de ces frais s'effectuera en fin de séjour sur le compte de M..... qui pourra, si nécessaire, solliciter une avance.

### **Article 6 : Frais de transport (facultatif)**

L'unité de recherche..... prendra en charge le coût des frais de transport pour un montant de .....

### **Article 7 : Accompagnement du Centre de mobilité**

Le chercheur invité pourra bénéficier des services offerts par le centre de mobilité pour le traitement de toutes les questions liées à son installation.

### **Article 8 : Couverture médicale**

M. .... est tenu d'assurer sa couverture médicale pendant toute la durée de son séjour en France.

### **Article 9 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour la durée du séjour mentionnée à l'article 3. Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties.

Fait à Tours, le

Le chercheur invité

Le Président de l'université de Tours

Loïc Vaillant